

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019**

**Séance du 16 octobre 2019**

**CD20191016\_1**  
**id. 4746**

*Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL  
DE TARN-ET-GARONNE  
DÉCISION MODIFICATIVE 2019 DE L'EPRD**

---

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2019 de

l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance.

Conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, Monsieur le Président rappelle qu'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, conformément aux articles R.314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

## **I – Présentation du projet d'EPRD 2019**

Il est rappelé que lors de la session d'avril 2019, a été approuvé un EPRD primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2019 de l'ARS et de la clôture définitive de l'exercice 2018.

Il est donc proposé aujourd'hui de se prononcer sur l'EPRD 2019 modificatif qui tient compte de la totalité des mouvements comptables de l'exercice et qui a été soumis à l'approbation de l'ARS au titre de l'exercice 2019.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses 11 561 € et de recettes de 14 831,92 €, réduisant ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation de 3 270,92€.

Le projet d'EPRD 2019, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 695 027 €.

Le montant de la dotation annuelle 2019 notifié par l'ARS est de 2 451 783,92 €, plus 112 946 € de dotation liée à l'amendement Creton.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement) .....	4 000 €	242 550 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	- 1 045 €	29 500 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....		2 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications	1 190 €	6 690 €
Comptes 628 Divers (prestation de nettoyage extérieur).....	2 000 €	24 740 €
Sous-total des dépenses du groupe I.....	6 145 €	316 580 €

### GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs.....</u>	-1 800 €	3 240 €
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés...</u>	547 €	51 811 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel.....</u>	20 872 €	2 018 434 €
Sous-total des dépenses du groupe II....	19 619 €	2 073 485 €

**GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure**

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
<u>Compte 61 Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		9 430 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....	3 260 €	53 580 €
Comptes 616 Primes d'assurances.....		9 100 €
Comptes 618 Divers.....		1 515 €
<u>Compte 62 Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques.....		1 490 €
<u>Comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés</u>		500 €
<u>Compte 65 Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		5 005 €
Compte 6712 Pénalités		1 000 €
<u>Opération d'ordre</u> <i>dont 70 500 € de provisions d'exploitation</i>	-17 463 €	223 026 €
Sous-total des dépenses du groupe III.....	-14 203 €	304 962 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>11 561 €</b>	<b>2 695 027€</b>

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73</u>	<u>Dotations et produits de tarification</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	24 141,92 €	2 451 783,92 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du CASF (amendement CRETON, majeur handicapé).....		112 946,00 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	24 141,92 €	2 564 729,92 €

### GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
Comptes 708	Produits des activités annexes.....		5 826 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 744	FCTVA.....		480 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....		10 000 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....		1 000 €
Compte 7488	Autres (France Agrimer).....	500 €	2 000 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754	Remboursements de frais.....	6 500 €	6 500 €
Compte 7588	Autres produits Centre de vacances.....		6 000 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	7 000 €	31 806 €

**GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables**

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
Compte 773	Annulation de mandats .....	1 190 €	1 190 €
Compte 777	Quote-part sur subventions .....		15 192 €
<u>Compte 78</u>	<u>Autres produits</u>		
Compte 78742	Reprise sur provisions réglementées .....	-17 500 €	3 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III.....	-16 310 €	19 382 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 831,92 €</b>	<b>2 615 917,92 €</b>

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 79 109,08 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 601 780,47 € au 31 décembre 2018.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

La décision modificative ne présente aucune modification en investissement par rapport à l'EPRD initial.

<u>DEPENSES</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
<u>Compte 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2031	Frais d'études.....	27 300 €
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2135	Installations générales; agencement; aménagement des constructions (I.G.A.A.C.)	15 000 €
Compte 2131	Construction sur sol propre.....	163 500 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	4 000 €
	Sous-total .....	182 500 €
<u>Compte 23</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	
Compte 2313	Constructions sur sol propre.....	505 700 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement.....</b>		<b>0 €</b>
		<b>715 500 €</b>

Le détail des investissements prévus à l'IMEP en 2019 est présenté dans le plan pluriannuel d'investissements qui fait l'objet d'un rapport complémentaire en séance du 3 avril dernier.

<b><u>RECETTES</u></b>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2019
Compte 10222 FCTVA		70 500 €
Compte 13188 Autres Subventions d'équipement transférables		303 849 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>374 349 €</b>

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 341 151 € se finance par la capacité d'autofinancement à hauteur de 125 724,92 € et le fonds de roulement d'investissement à hauteur de 215 426,08€.  
 Ce fonds s'élève à 304 854,56 € au 31 décembre 2018.

## **II – Affectation des résultats 2017 et 2018 :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 166 628,91 €. Conformément à l'avis de l'ARS, ce résultat est affecté en totalité au compte 10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 135 737,98 €. Conformément à l'avis de l'ARS, ce résultat est affecté comme suit :

- 35 737,98 € au compte 10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement ;
- 100 000 € au compte 10682 Réserve affectée à l'investissement

## **III – Reprise de provision réglementée pour renouvellement des immobilisations :**

Il est proposé, de ramener la reprise de provision de 20 300 € prévue lors de la séance du 3 avril 2019, à 3 000 €.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le projet modificatif de l'état de prévision des recettes et des dépenses 2019 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan, selon les modalités susvisées ;
- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 166 628,91€, comme suit :
  - la totalité en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte 10687) ;
- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 135 737,98€, répartie comme suit :
  - 35 737,98 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte 10687),
  - 100 000,00 € en réserve affectée à l'investissement (compte 10682),
- Approuve le montant de la reprise de provision réglementée pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 3 000€ (compte 78742).

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC